

ASSIS DEBOUT

Fonction :

Rappel des recommandations du SDAC

« Associer les reposes vélos au aire de détente » ou en fonction des intérêts locaux.

- Cibler les utilisateurs de la voie verte,
- Etre sans inconvénient pour les co-visibilités riveraines,
- Etre robuste et adapté au site, traité anti graffiti et anti vandalisme.
- Pour une recherche d'économie ce mobilier peut mutualiser plusieurs fonctions assis debout ou barre d'étirement.

Les matériaux :

Le bois sera prioritairement utilisé, mais le métal ou les matériaux composites peuvent être proposés.

Les pièces métalliques ou partie en acier, devront être revêtues d'une peinture époxy, ou galvanisée ou inox.

Les fixations ou pièces d'assemblage seront : soit dans les mêmes matériaux que le mobilier, ou en acier revêtues d'une peinture époxy ou galvanisée ou inox avec système inviolable (cache ou bouchon).

Le mobilier devra avoir une garantie du fabricant d'au moins 5 ans.

Mise en œuvre :

L'assis debout devra être posé sur une surface plane ou proche des autres mobiliers bancs ou tables de pique-nique.

Fixation au sol :

Le mobilier devra être fondé et scellé au sol dans des plots béton et devra pouvoir résister aux efforts induits par le poids d'un homme. La fixation entre le mobilier et le sol se fera soit sous forme de fourreaux, soit sous forme de sabot à dimension du pied, soit sous forme de crosse à sceller dans le béton.

Système anti vandalisme :

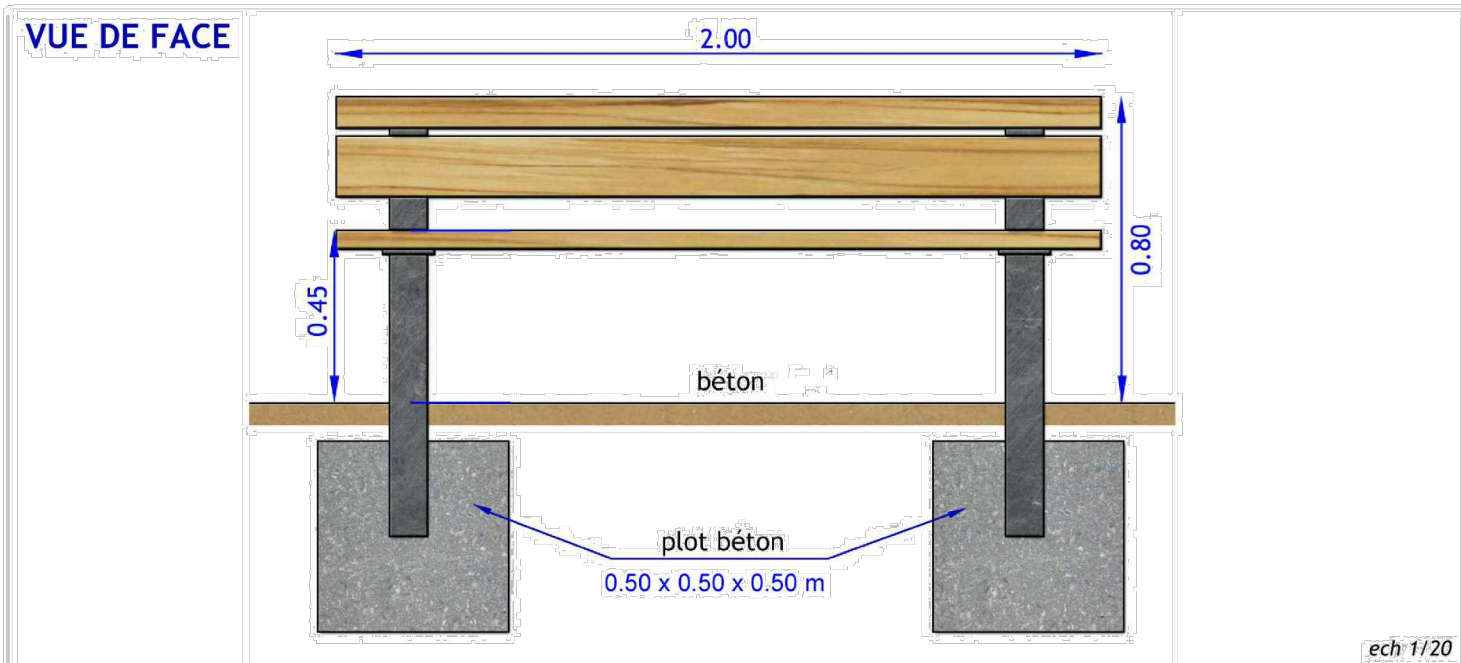
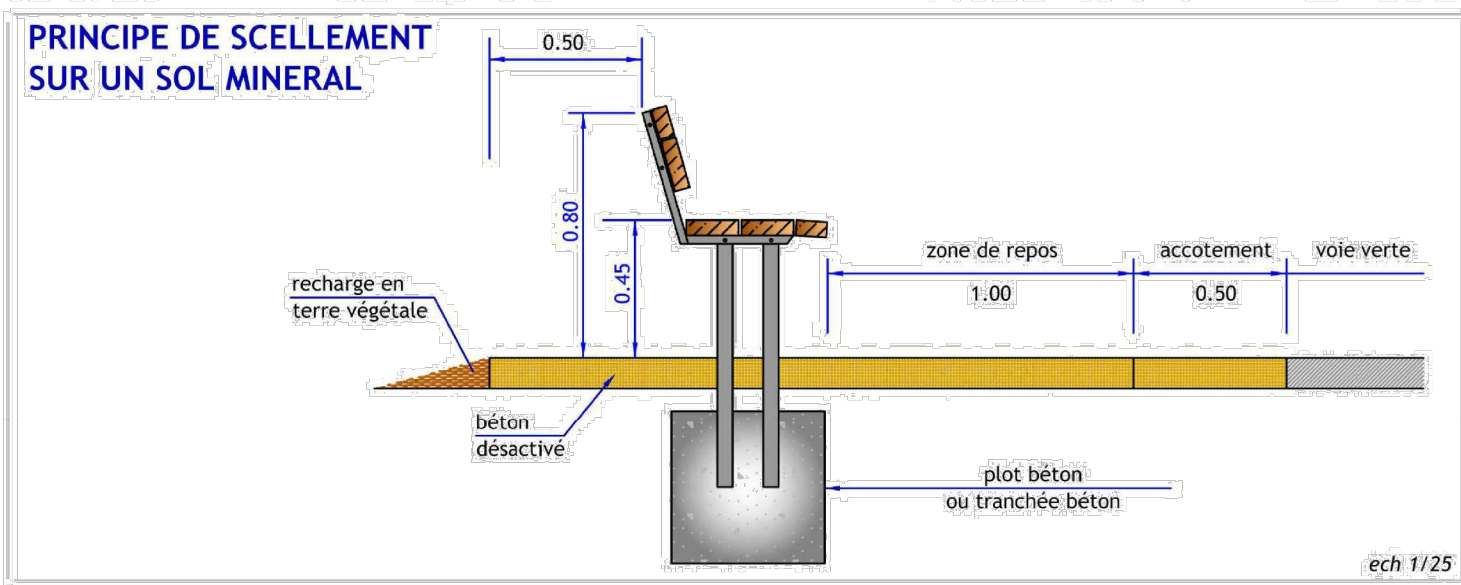
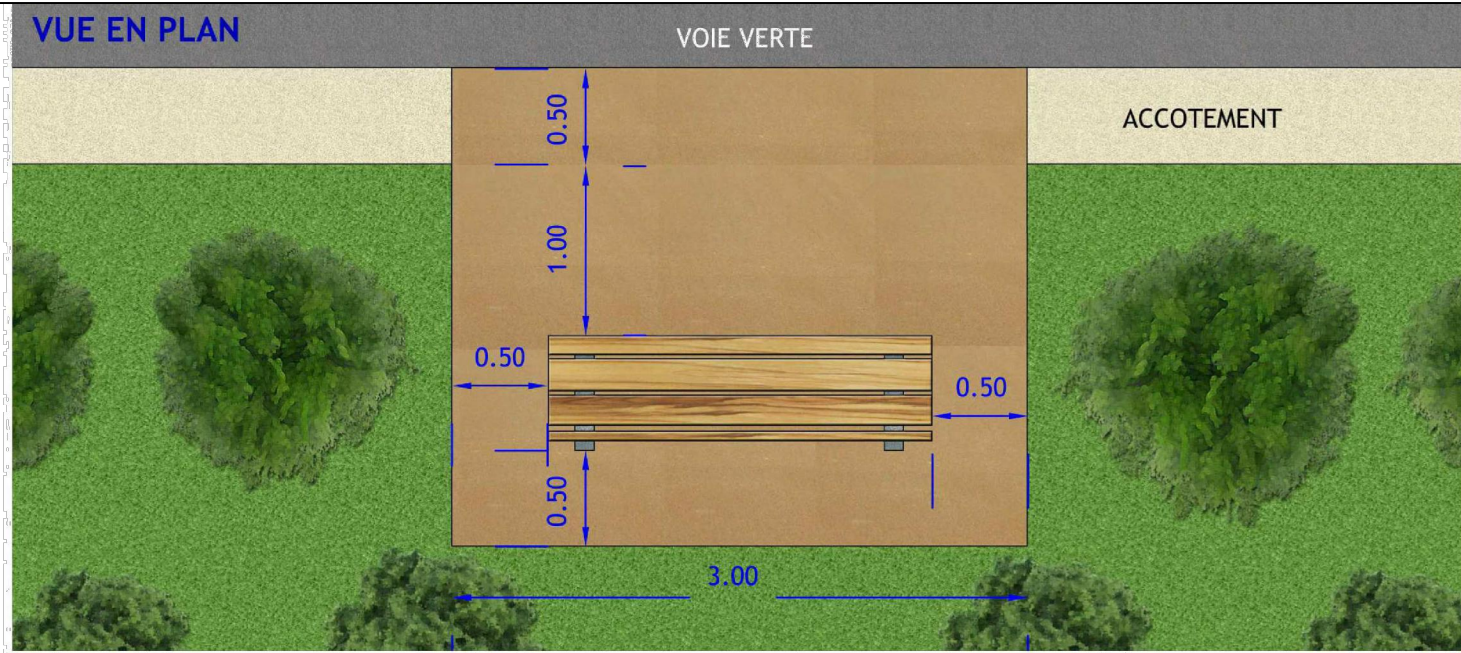
Une protection antivol sera étudiée et mise en place.

Entretien :

Interventions à prévoir a titre indicatif :

- Nettoyage : nettoyage au Karcher, enlèvement des tags, traitement anti graffiti des surfaces.
- Vérification des attaches et scellements,
- Grosses réparations sur matériel vandalisé, changement de pièce.

Nettoyage	Vérifications (tournée annuelle)	grosses réparations
1 par an	1 par an	Tous les 5/10 ans



BANC SIMPLE

Fonction :
 Rappel des recommandations du SDAC ;
 « au moins 3 bancs par km en milieu urbain et péri-urbain ou à proximité d'un site touristique et au moins 1 banc par km en milieu rural ».
 Le choix de l'implantation des bancs devra :
 - Cibler les utilisateurs de la voie verte (maison de retraite, école).
 - Ne pas présenter d'inconvénient pour les co visibilité riveraines,
 - Etre ombragé,
 - Offrir des perspectives de découverte sur le patrimoine touristique local,
 - Etre au plus proche de la voie pour l'accessibilité PMR et la gestion de l'entretien.

Les matériaux :
 Le bois sera prioritairement utilisé, mais la pierre naturelle non gélive et des matériaux composites peuvent être proposés
 • * Sont proscrites les assises en matériaux métalliques.
 Les pièces métalliques ou partie en acier, devront être revêtues d'une peinture époxy, ou galvanisée ou inox.
 Les fixations ou pièces d'assemblage seront : soit dans les mêmes matériaux que le mobilier, ou galvanisées ou inox avec système inviolable (cache ou bouchon).
 Le mobilier devra avoir une garantie du fabricant d'au moins 5 ans.

Mise en œuvre :
 Le banc devra être posé sur une surface plane proche de la voie. Lorsque l'espace n'est pas contraint, un espace d'1m devra être prévu devant le banc. Une surface minérale de 1,50 m doit être laissée libre et attenante aux bancs, pour les PMR Au delà de l'entourage minéral, la terre végétale sera nivelée à niveau.
Fixation au sol :
 Le mobilier devra être fondé et scellé au sol par des plots béton ou par longrine. Les pièces métalliques en acier galvanisé devra faire le lien entre le mobilier et le plot béton soit sous forme de platine vissée ou d'un sabot à dimension du pied du banc et de l'autre côté d'une crosse à sceller dans le béton.
Système anti vandalisme :
 Une protection antivol sera étudiée et mise en place.

Entretien :
 Interventions à prévoir à titre indicatif :

- Nettoyage : nettoyage au Karcher, enlèvement des tags, traitement anti graffiti des surfaces.
- Vérification des attaches et scellements,
- Grosses réparations sur matériel vandalisé, changement de pièce.

Nettoyage	Vérifications (tourné annuelle)	Grosses réparations
1 par an	1 par an	Tous les 5/10 ans

Description

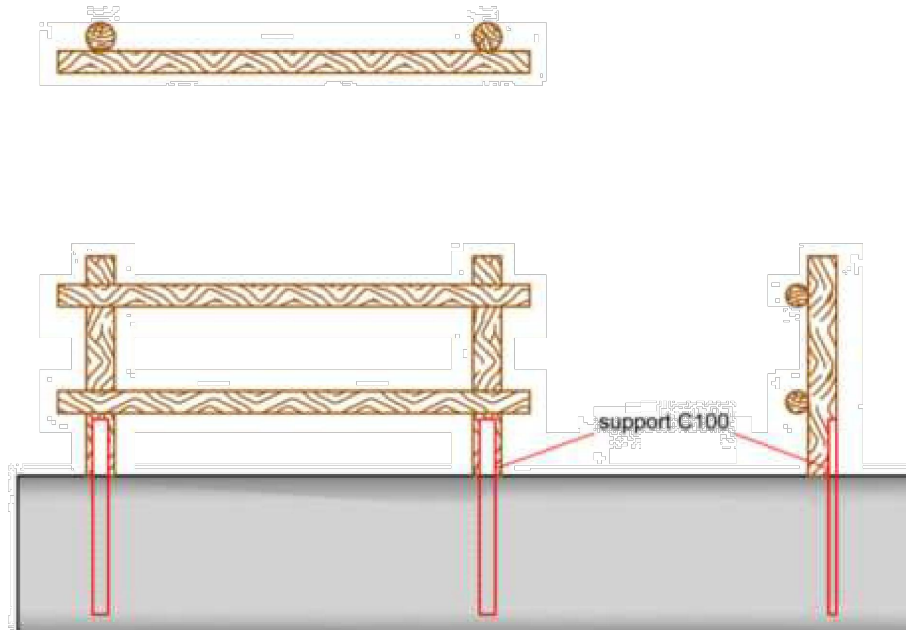
Barrière en pin traité classe IV
Mise en place sur place, visserie en acier galvanisé.
poteaux ronds D 18 cm (avec réservation pour support C100) et
lisses D14 cm.

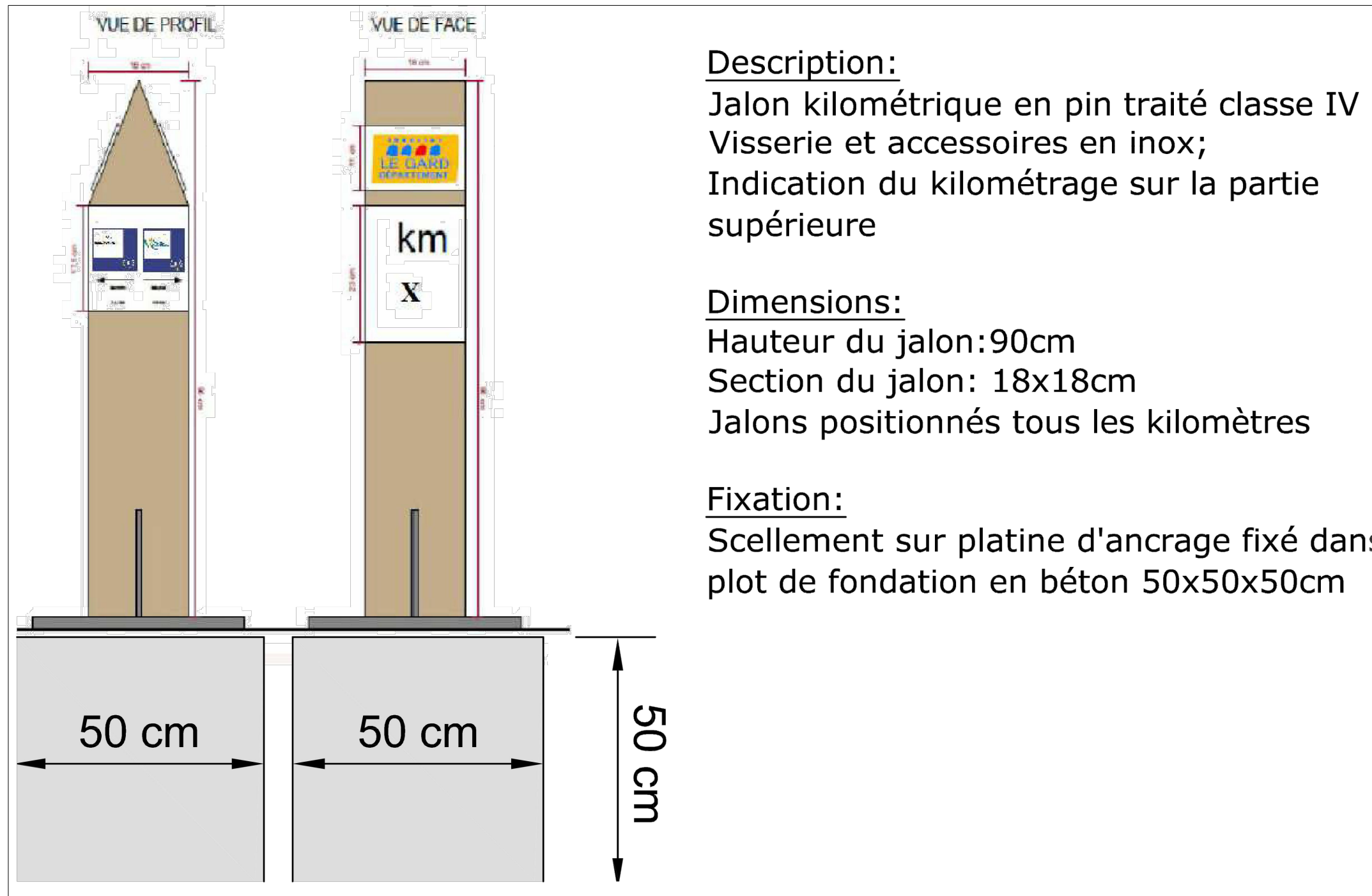
Dimensions

Hauteur 120 cm.

Finition

Bord avec chanfrein sur la partie supérieure, kit rétro réfléchissant
comprenant 3 plaques aux extrémités





Description:
 Jalon kilométrique en pin traité classe IV
 Visserie et accessoires en inox;
 Indication du kilométrage sur la partie
 supérieure

Dimensions:
 Hauteur du jalon: 90cm
 Section du jalon: 18x18cm
 Jalons positionnés tous les kilomètres

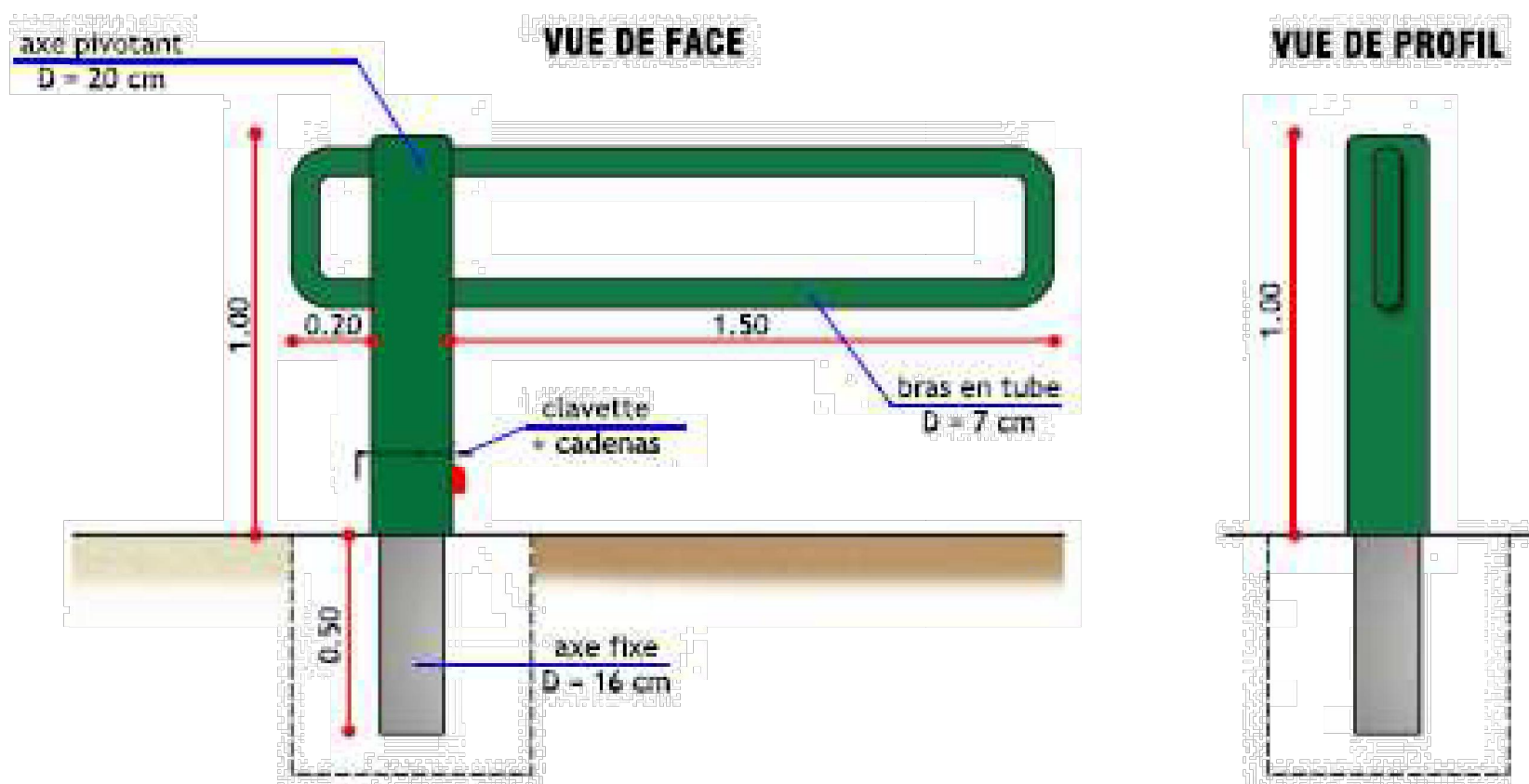
Fixation:
 Scellement sur platine d'ancrage fixé dans
 plot de fondation en béton 50x50x50cm

Support

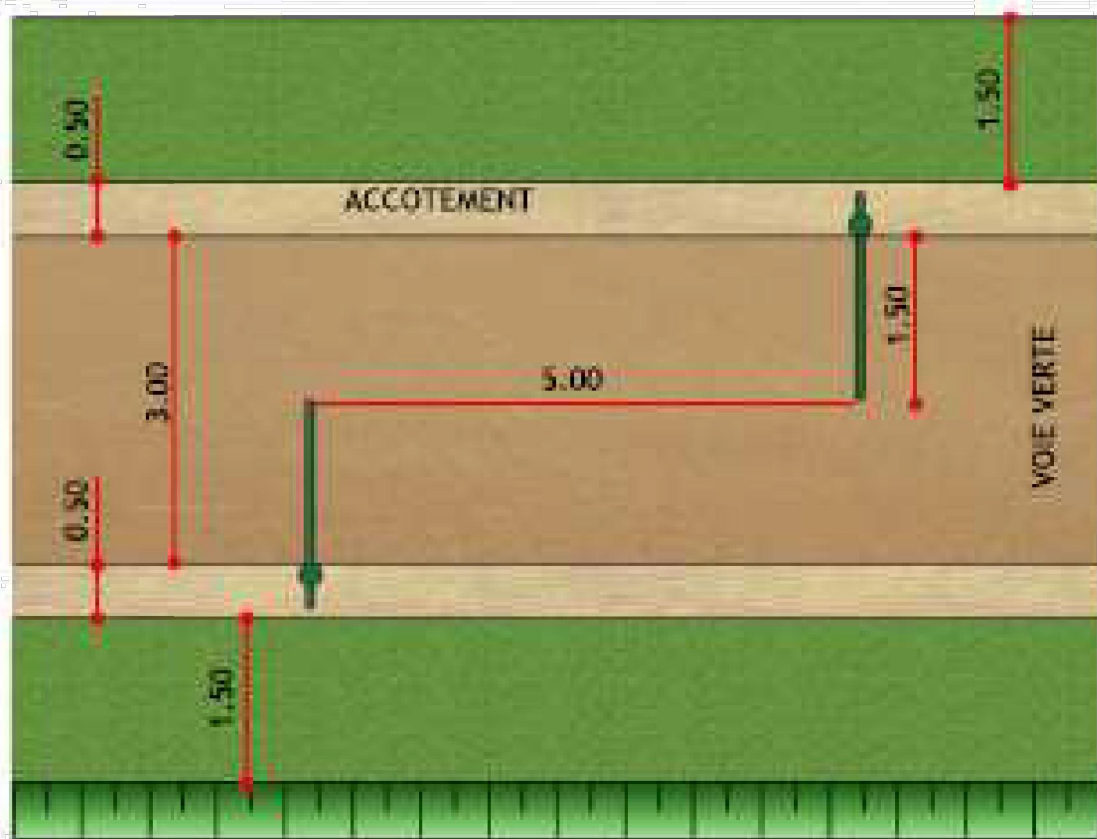
- Barrière pivotante métallique peinte en vert.
- Fixation sur place par visserie en acier galvanisé.
- La barrière sera composée de :
 - > 1 axe pivotant en tube rond de diamètre 200mm monté sur bille.
 - > 1 bras en tube de 1.50m et de diamètre 70mm en tôle.
 - > 1 axe fixe de diamètre 160mm ancré au sol.
 - > 1 plot béton.
- Système de fermeture avec clavette et cadenas (compatible clé pompier)
- Kit retro-réfléchissant

Dimensions : Longueur : 1.50 m
 Largeur : 20 cm
 Hauteur : 1.00 m

Détail



Implantation



- L'espacement entre chaque barrière doit être de 5.00m.
- La longueur de la barrière doit être égale à la moitié de la chaussée.
- L'implantation de la barrière doit être réalisée sur l'accotement.
- Lorsque les barrières sont ouvertes, la largeur de passage doit être égale à la largeur de la voie.

• Support

- Les matériaux seront du pin traité autoclave de classe IV finition lasurée.
- Le panneau sera composé de 2 piétements en rondins D = 120 mm, et d'une partie centrale en bois muni d'un montant d'encadrement haut et bas d'épaisseur 100 mm.
- Fixation par ancrage avec sabots sur massif béton.
- Raidisseurs nécessaires à l'ensemble du panneau compris.

- Dimensions du panneau : Largeur : 1740 mm
Hauteur : 2400 mm

• Affichage

- Format portrait ou paysage à préciser à la commande.
- Décor en impression numérique réalisé sur PVC expansé KOMACEL ou similaire d'épaisseur 10 mm.
- Prévoir la possibilité de faire une carto simple face ou double face suivant la commande.
- Le contenu sera arrêté par le Maître d'Ouvrage.

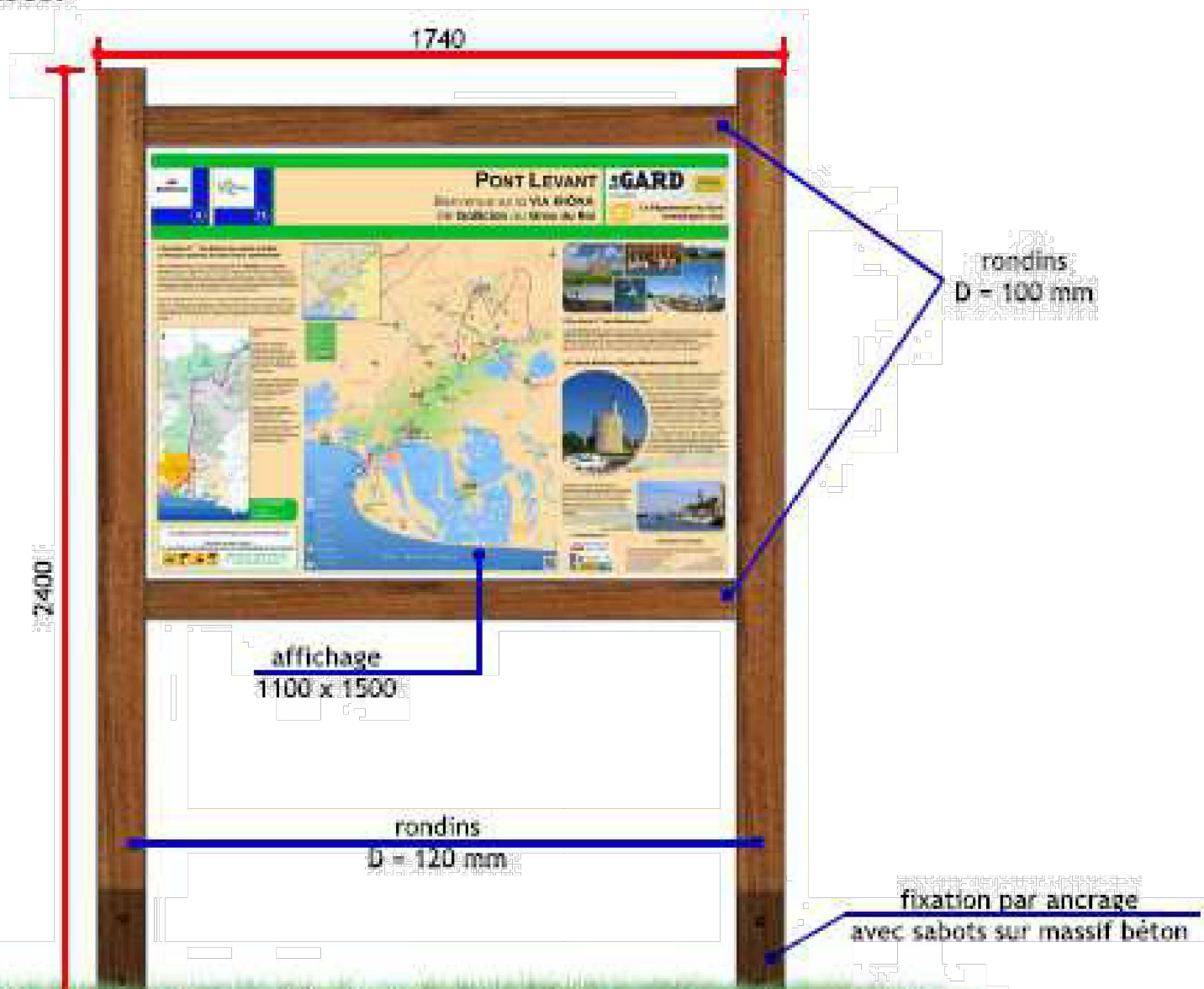
- Dimensions du visuel : Largeur : 1500 mm
Hauteur : 1100 mm

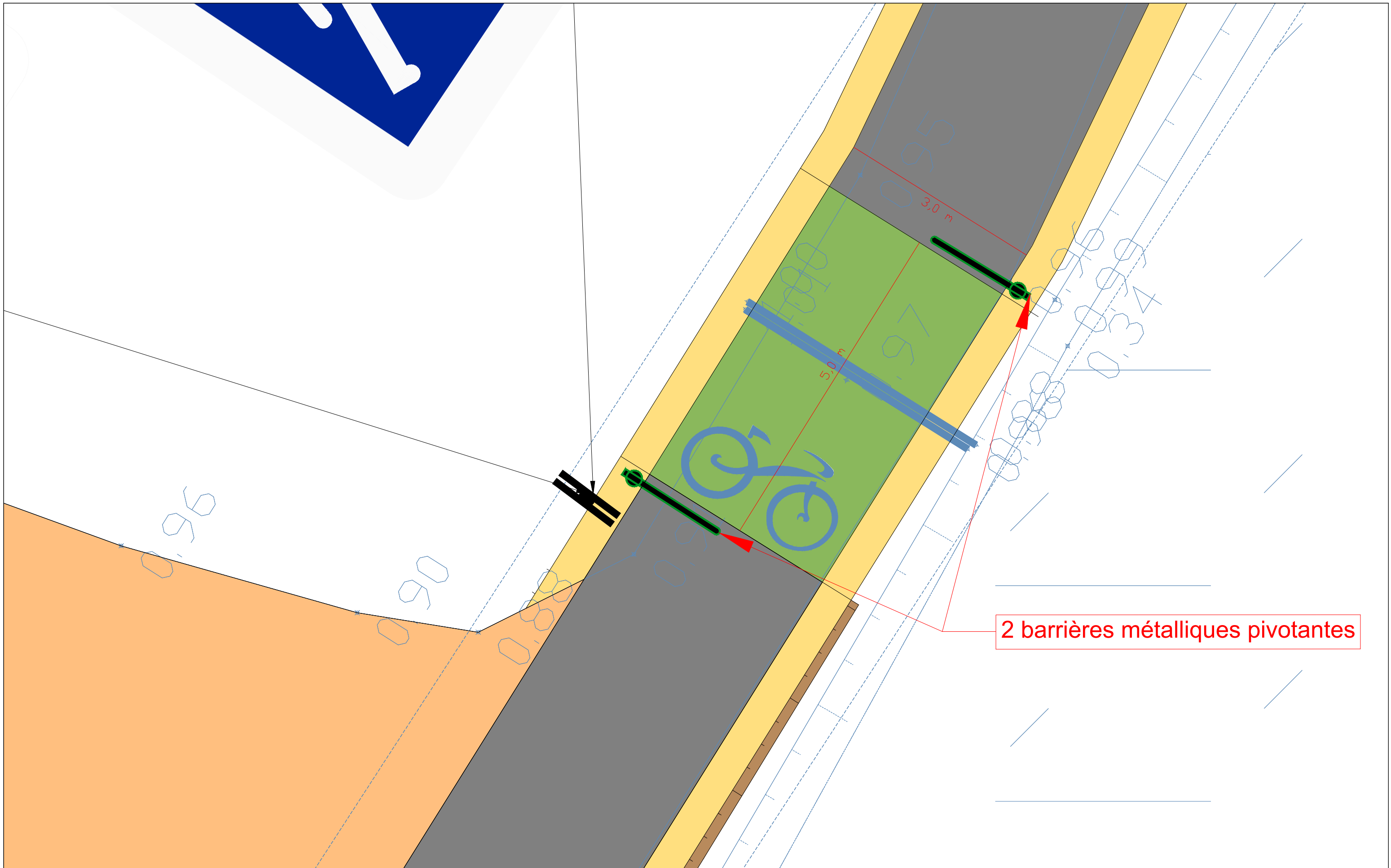
• Prestation

La prestation doit comprendre :

- toute fourniture à pied d'oeuvre,
- les terrassements nécessaires et l'évacuation des déblais excédentaires,
- l'implantation, le dimensionnement et la réalisation des massifs en béton,
- la fourniture des éléments en bois traité autoclave de classe IV en pin finition lasurée,
- la fourniture et la pose du visuel d'affichage simple face,
- l'impression numérique sur plaque en PVC,
- les accessoires de fixation,
- le réglage horizontal et vertical,
- toutes sujétions incluses.

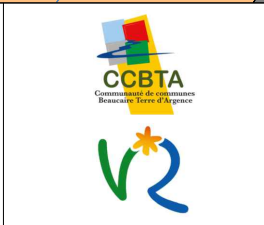
Principe de pose





2 barrières métalliques pivotantes

INFRAMED
 INGÉNIEURS CONSEILS
 Immeuble le Saint Antoine
 625 Avenue de la saladelle
 34 130 SAINT AUNES
 Tel: 04 67 56 13 32
 Fax : 09 72 35 55 62
 contact@infra-ing.fr
 www.infra-ing.fr



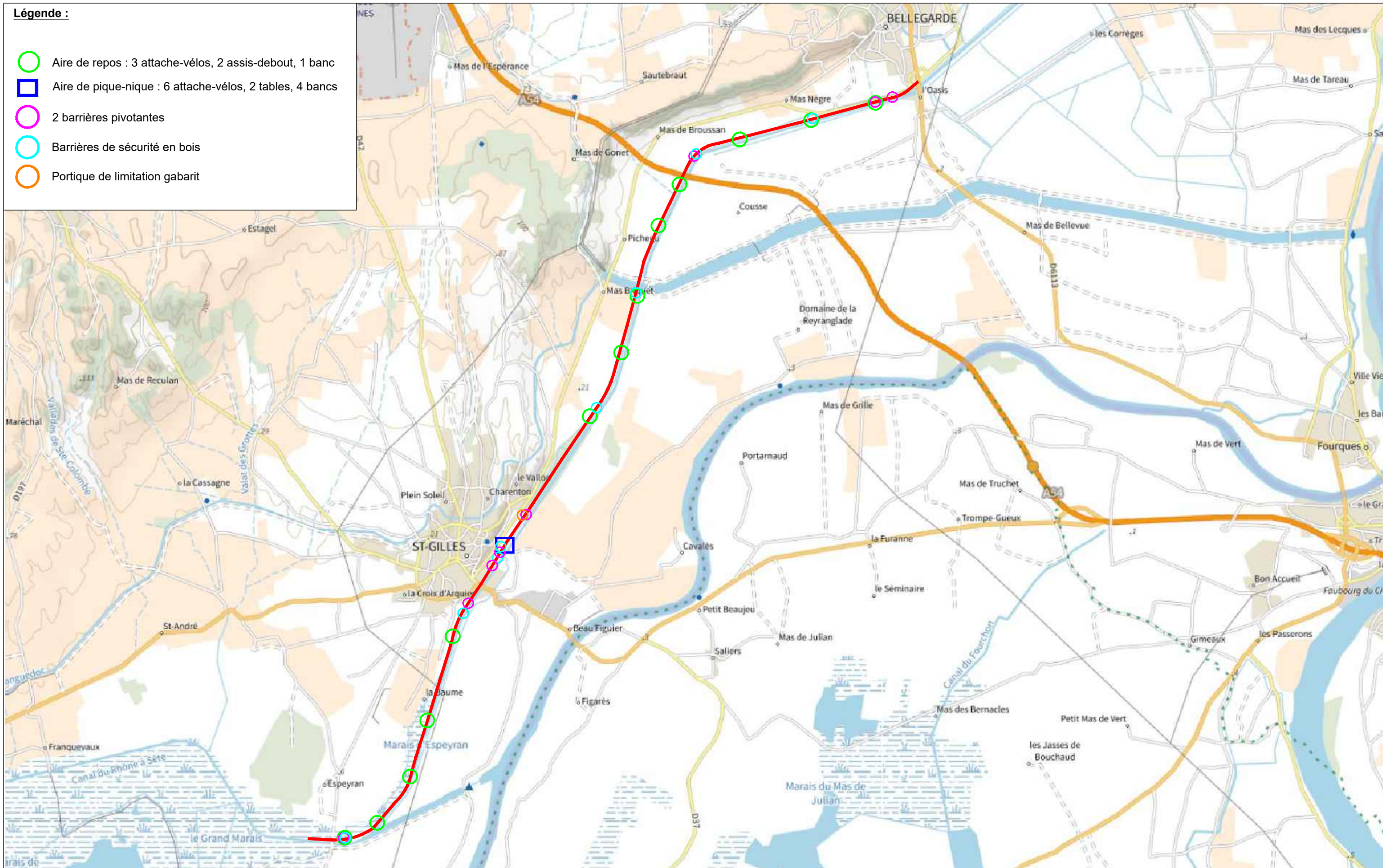
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNES DE
BELLEGARDE ET SAINT GILLES

AMENAGEMENT DE LA VIARHONA
PONT D'ESPEYRAN AU PORT DE BELLEGARDE

15.16- DETAIL ENTREE PISTE CYCLABLE			
INDICE : A	DATE : 30/11/2023	DESSINATEUR : AC	VERIFICATEUR : PB
PHASE : DCE	ECHELLE : 1/50	AFFAIRE : 23-009	

Légende :

- Aire de repos : 3 attache-vélos, 2 assis-debout, 1 banc
- Aire de pique-nique : 6 attache-vélos, 2 tables, 4 bancs
- 2 barrières pivotantes
- Barrières de sécurité en bois
- Portique de limitation gabarit



INFRAMED
INGÉNIEURS CONSEILS
 Immeuble le Saint Antoine
 625 Avenue de la saladelle
 34 130 SAINT AUNES
 Tel: 04 67 56 13 32
 Fax : 09 72 35 55 62
 contact@infra-ing.fr
 www.infra-ing.fr

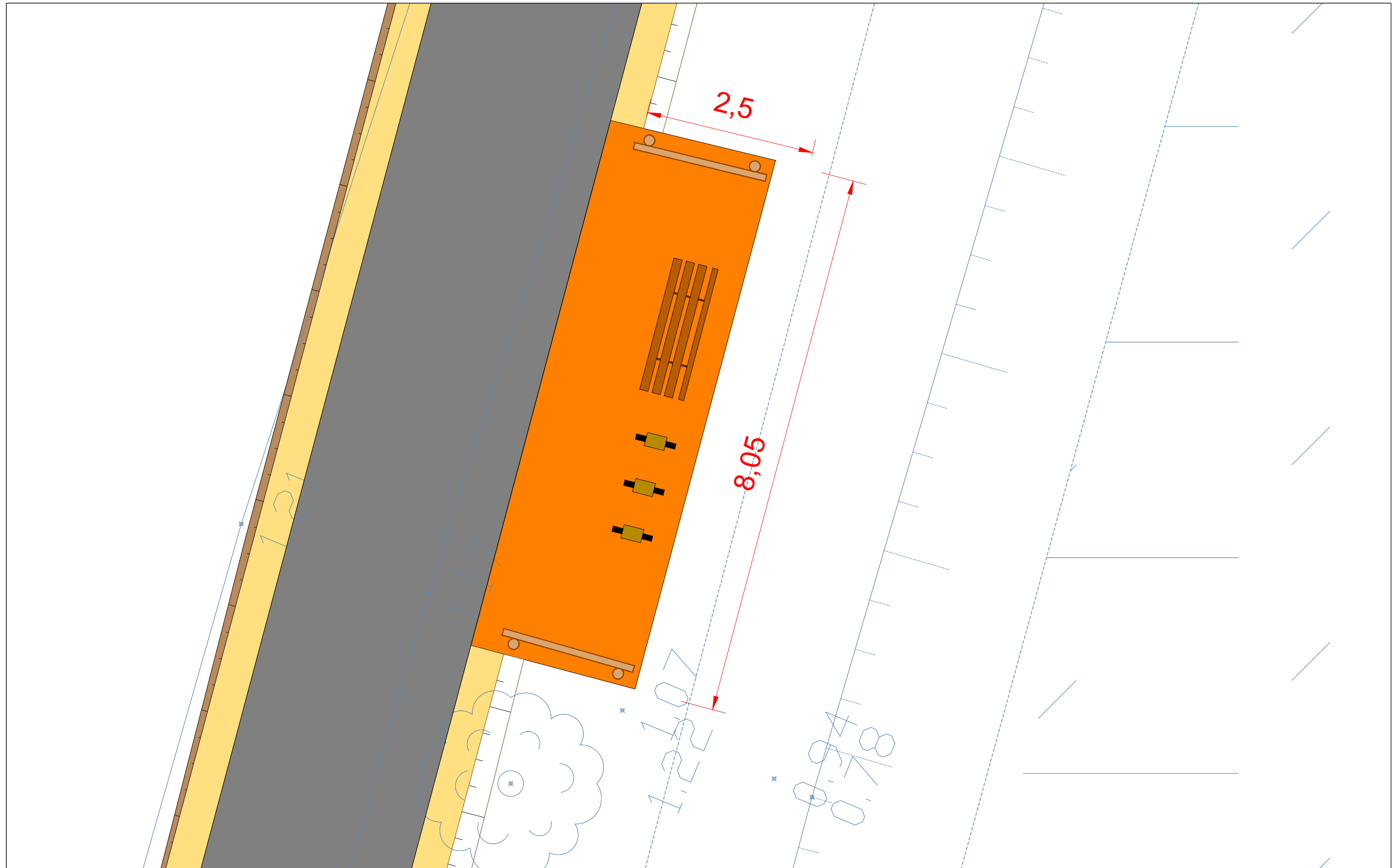


DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNES DE
BELLEGARDE ET SAINT GILLES

AMENAGEMENT DE LA VIARHONA
PONT D'ESPEYRAN AU PORT DE BELLEGARDE

15.18-PLAN DE REPERAGE DU MOBILIER

INDICE : A	DATE : 30/11/2023	DESSINATEUR : AC	VERIFICATEUR : PB
PHASE : DCE	ECHELLE : SANS	AFFAIRE : 23-009	



INDICE : A	DATE : 30/11/2023	DESSINATEUR : AC	VERIFICATEUR : PB
PHASE : DCE	ECHELLE : 1/50		AFFAIRE : 23-009